



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'administration

DIRECTION DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES

Rapport d'activité 2019



2019

Sommaire

Editorial.....	5
Organisation	7
Missions.....	7
Une feuille de route tracée par quatre chantiers ministériels de modernisation.....	10
Programmation – infrastructure.....	15
Immobilier.....	17
Offre de logement.....	19
Environnement – Développement durable.....	23
Mémoire.....	27
Culture – Musées.....	32
Service historique de la Défense.....	35

Editorial

Créée en 1999, la Direction de la mémoire du patrimoine et des archives (DMPA) est née de la fusion du Service des patrimoines du Secrétariat général pour l'administration et de l'administration en charge des anciens combattants.

En mai 2017, elle devient la Direction des patrimoines de la mémoire et des archives (DPMA). Ce changement d'intitulé a confirmé la vocation de la direction à traiter pour le ministère des armées, premier occupant du domaine immobilier de l'État, premier acteur mémoriel et deuxième acteur culturel de l'État, des sujets relatifs au patrimoine dans l'acception la plus large de ce terme : patrimoine immobilier, foncier, mémoriel et culturel.

Aujourd'hui, la DPMA porte quatre des seize chantiers ministériels de transformation initiés dans le cadre de la démarche de modernisation « Action publique 22 ». Elle est donc une direction essentielle pour la préparation du futur des armées.

En charge de la politique immobilière et du pilotage des crédits d'infrastructure, elle développe son expertise en matière de stratégie immobilière. En 2019, elle a ainsi très largement contribué à la mise en place, à compter du 1er janvier 2020, de la nouvelle architecture budgétaire voulue par la ministre des armées pour améliorer la pertinence des choix d'investissement en matière d'infrastructure. Elle doit désormais susciter et accompagner les évolutions du plan de stationnement des armées.

Responsable de la politique du logement familial et du programme d'amélioration de l'hébergement en enceinte militaire lancé en 2019, qui prévoit de livrer aux armées 35 000 places d'hébergement, neuves ou rénovées, elle est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la loi de programmation militaire à « hauteur d'homme ».

Coordonnatrice des politiques ministérielles de développement durable, elle est aussi un acteur clé de la réussite de la transition écologique que le ministère doit impérativement conduire de manière exemplaire. En 2019, une nouvelle stratégie ministérielle pour la performance énergétique a été préparée. Elle définit les actions qui permettront au ministère de rallier les objectifs nationaux de transition énergétique à l'horizon 2030.

Porteuse, enfin, des politiques mémorielle et culturelle, elle participe au renouvellement de notre approche d'un monde combattant dont les besoins et les attentes évoluent, tout en permettant au plus grand nombre d'accéder au riche patrimoine culturel et archivistique du ministère. En 2019, la direction a contribué au bon déroulement des célébrations du 75^{ème} anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence. Le contrat d'objectifs et de performance du musée de l'Air et de l'Espace, celui du musée de l'Armée, ainsi que le projet scientifique, culturel et éducatif du Service historique de la défense, ont été signés.

A l'issue des réflexions conduites dans le cadre du chantier relatif à l'organisation centrale du ministère (OCM), son rôle de conception et d'animation de politiques publiques portées par le secrétariat général pour l'administration est confirmé.

Ce rapport d'activité reflète l'investissement exceptionnel des femmes et des hommes de la DPMA. Il est aussi une porte d'entrée vers la découverte des patrimoines des armées et les politiques menées en leur faveur.

Sylvain Mattiucci

Directeur des patrimoines,
de la mémoire et des archives

Organisation

La **direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA)** est placée sous l'autorité de la secrétaire générale pour l'administration. Implantée principalement sur les deux parcelles du site de Balard, elle est composée de :

- la sous-direction de l'immobilier et de l'environnement ;
- la sous-direction du logement ;
- la sous-direction de la mémoire et de l'action éducative ;
- la délégation des patrimoines culturels ;
- le département des finances et du pilotage.

Au 31 décembre 2019, elle comptait 299 personnels.

Le **Service historique de la défense (SHD)**, service à compétence nationale, localisé à Vincennes pour son échelon central et sur neuf sites en région, lui est rattaché. Ce service comptait 594 agents au 31 décembre 2019.

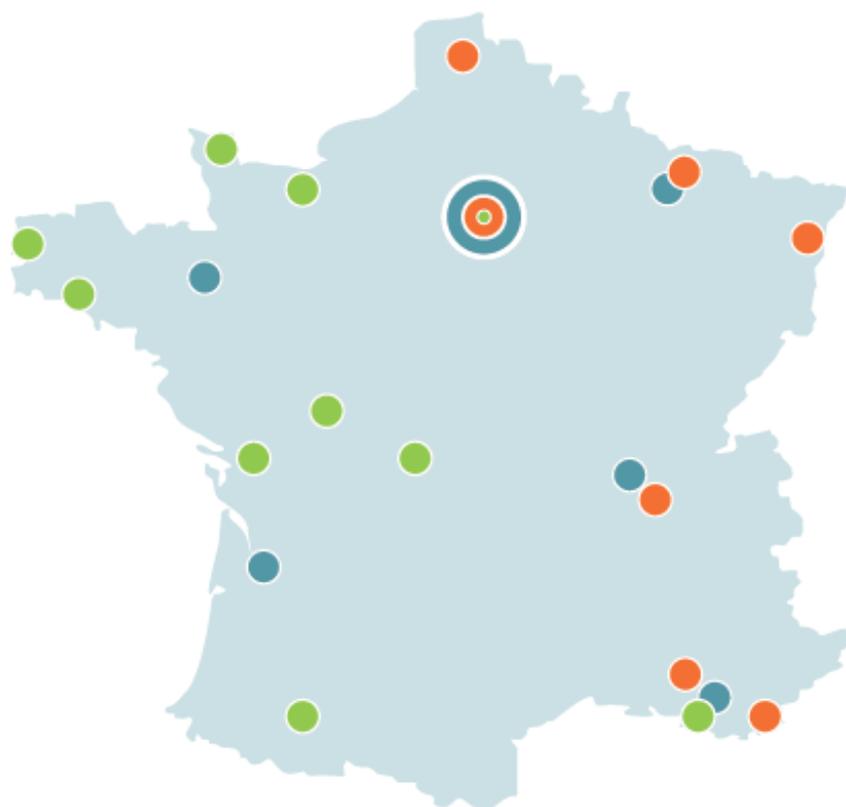
La DPMA exerce également la tutelle du musée de l'Armée, du musée national de la Marine, du musée de l'Air et de l'Espace et de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Missions

La DPMA élabore et met en œuvre **la politique d'ensemble du ministère des armées en matière immobilière, domaniale, de logement et d'environnement**. Elle traite à ce titre les dossiers concernant l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture, l'environnement et le développement durable. Avec la mise en place de la nouvelle politique immobilière de l'Etat et de sa gouvernance renouvelée, elle s'affirme comme l'interlocuteur unique du ministère de la défense en matière immobilière.

La DPMA élabore et met en œuvre **la politique en matière de culture, d'archives et de bibliothèques**. Elle participe à la définition et à la mise en œuvre **de la politique de l'Etat dans le domaine de la mémoire des guerres et conflits contemporains** et organise le programme commémoratif correspondant. C'est dans ce cadre culturel et mémoriel que la DPMA développe des actions pédagogiques liées à l'enseignement de défense.

Une présence forte dans les territoires



ILE-DE-FRANCE



Direction centrale
Service historique de la Défense
Bureau du logement d'Ile-de-France
4 hauts lieux de la mémoire nationale

EN REGION



9 centres territoriaux du SHD



5 bureaux régionaux du logement



6 hauts lieux de la mémoire nationale



CHANTIER 6 - IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURE



Signé le :
29 juin 2018

CHANTIER 14 - LIENS AVEC LE MONDE COMBATTANT



Signé le :
12 avril 2019



CHANTIER 15 - PATRIMOINE CULTUREL DE DÉFENSE



Cosigné le :
22 mai 2019

CHANTIER 16 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT



Cosigné le :
21 juin 2019



Une feuille de route tracée par quatre chantiers ministériels de modernisation

La DPMA pilote quatre des seize chantiers de transformation du ministère, initiés dans le cadre de la démarche de modernisation « Action publique 22 ».

Ces chantiers, qui ont fait l'objet de mandats ministériels, sont déclinés dans des feuilles de route qui mobilisent toutes les armées, directions et services.

1. Le chantier de transformation n° 6 « Immobilier-Infrastructure »

Premier occupant du domaine de l'État, le ministère des armées investit environ 2 Md€ par an dans l'adaptation et la réhabilitation de ses infrastructures capacitaires, utilisées pour les activités opérationnelles, et de ses infrastructures d'intérêt général : logements familiaux, hébergement, ensembles d'alimentation, immeubles de bureaux et d'action sociale, réseaux communs (eau, gaz, électricité, voiries, chauffage...).

Le premier objectif du chantier n° 6 est de réaliser les priorités de la loi de programmation militaire (LPM), en :

- réalisant le volet « infrastructure » des plans ministériels d'amélioration des conditions de vie et de travail (« Famille », « Hébergement », « Lycées », « Sécurité/Protection ») ; s'agissant du plan Hébergement, 95 M€ ont été engagés dès 2019, dont les BCC d'Ile-de-France du plan Famille (Arcueil, Maison Laffitte, St Germain en Laye) ;
- réalisant les infrastructures d'accueil d'une nouvelle génération d'équipements militaires (Barracuda, FREMM, MRTT, A400M, Rafale, SCORPION) ;
- maintenant l'effort sur la maintenance des infrastructures d'intérêt général, qui ont souffert d'un sous-investissement chronique ces dernières années.

Le deuxième objectif du chantier n° 6 est d'améliorer le logement familial, en :

- réalisant le volet « logement familial » du plan Famille, qui prévoit d'augmenter l'offre de logement en métropole (+660 logements) et outre-mer (50% de logements domaniaux) et d'améliorer l'état du parc (rénovations technique et énergétique) ;
- poursuivant le projet d'externalisation de la gestion des logements domaniaux (CEGeLog) ;
- améliorant le processus d'attribution des logements, avec notamment la refonte du système d'information Logement (dématérialisation du traitement du dossier du locataire, pilotage renforcé de la gestion des logements).

Le troisième objectif du chantier n° 6 est de dynamiser la gestion domaniale, en :

- améliorant la connaissance du patrimoine et en se dotant pour cela des outils d'une gestion domaniale maîtrisée (fiabilisation des inventaires, fixation des orientations de la politique domaniale, actualisation et exploitation des schémas directeurs immobiliers, notamment ceux des bases de défense) ;
- densifiant l'empreinte foncière, par l'identification des terrains à céder et à densifier et en suivant l'orientation consistant à créer des pôles immobiliers ;
- valorisant le foncier conservé, en particulier par la mise à disposition de terrains à des exploitants d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique.

Le quatrième objectif du chantier n° 6 est d'améliorer l'efficacité des choix en matière immobilière, en :

- élaborant un document de politique immobilière, fixant les objectifs de cette politique, décrivant les modalités et les responsabilités en matière de gouvernance ;
- déconcentrant davantage la décision d'emploi des crédits ; en 2019, le montant des crédits déconcentrés, à la main des COMBdD, a augmenté de 70 M€ pour s'établir à près de 400 M€ ;

- professionnalisant le SID et en améliorant sa capacité d'achats, pour qu'il puisse faire face à l'augmentation de son plan de charges qui doublera entre 2017 et 2025.

2. Le chantier de transformation n° 14 « Liens avec le monde combattant »

Avec l'émergence de la quatrième génération du feu (combattants et blessés des opérations extérieures) et la disparition progressive des générations mobilisées lors des grands conflits du siècle dernier, la composition du monde combattant, ses besoins et ses attentes évoluent. L'action de l'État et de ses opérateurs doit donc s'adapter en conséquence.

Le premier objectif du chantier n° 14 est de clarifier les buts de la politique de mémoire et de renforcer la cohérence de ses actions.

Plusieurs documents stratégiques ou programmatiques ont été élaborés, portant notamment sur les objectifs et les priorités de la politique mémorielle, le rôle des acteurs et des partenaires, la programmation des actions mémorielles à conduire sur la période 2020-2022 ainsi que la valorisation des hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN).

Le rayonnement du patrimoine de pierre est en plein essor (plus de 440 000 visiteurs dans les hauts lieux de la mémoire nationale en 2019) grâce à des programmations pédagogiques et culturelles innovantes.

La préservation de la mémoire des conflits contemporains se poursuit, grâce à la conservation des archives des rapatriés, confiées à l'ONAC-VG.

Le service national universel (SNU) servira de vecteur pour la sensibilisation des jeunes générations aux questions mémorielles, avec un volet « mémoire » au sein du module Défense et Mémoire ainsi que des visites de lieux de mémoire.

Le deuxième objectif du chantier n° 14 est d'améliorer la qualité des services rendus aux ressortissants de l'ONAC-VG.

La gouvernance de l'ONAC-VG a été simplifiée :

- réduction du nombre de membres du conseil d'administration de 40 à 31 ;
- adaptation de la composition de ce conseil aux évolutions du monde combattant et des missions de l'Office qui en résultent ;
- suppression des commissions préparatoires à la séance plénière du conseil d'administration au profit d'une commission permanente renforcée.

L'ensemble des démarches spécifiques au monde combattant (cartes et titres, cartes d'invalidité, demandes de pensions militaires d'invalidité...) sera progressivement dématérialisé d'ici 2022.

3. Le chantier de transformation n° 15 « Patrimoine culturel de défense »

Deuxième acteur culturel de l'Etat, le ministère des armées a la responsabilité d'un important patrimoine culturel qui concourt au rayonnement des armées. Il entretient de nombreux bâtiments historiques et ouvrages militaires. Il comprend 3 musées nationaux et 13 musées rattachés au service de santé (1) et à l'armée de Terre (12). Il dispose du Service historique de la défense (SHD), premier service d'archives nationales en France, et de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD).

Le premier objectif du chantier n° 15 est de préparer les musées de demain, en renouvelant et diversifiant leur offre culturelle afin de conquérir de nouveaux publics.

Sur la période de la LPM, la rénovation du Musée national de la marine (MNM) et celle du Musée de l'air et de l'espace (MAE) seront achevées. L'extension de l'offre culturelle du Musée de l'armée (MA) à la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale sera préparée, ainsi que la mise au standard « Musées de France » des collections de l'armée de Terre.

En 2019, les travaux de gros œuvre du MNM ont débuté au palais de Chaillot et l'agence Casson Mann a remporté le concours de muséographie. Le MAE a achevé la rénovation de l'aérogare Labro et ré-ouvert la Grande Galerie au public ; cet espace propose un nouveau parcours

muséographique des débuts de l'aviation à la Première Guerre mondiale. Enfin, les contrats d'objectifs et de performances 2020-2024 du MAE et du MA ont été renouvelés.

Le deuxième objectif du chantier n°15 est de moderniser la fonction archives du ministère pour qu'elle entre dans l'ère du numérique.

Une politique d'archivage ministérielle efficiente, engageant le ministère sur la voie d'une réduction, à terme, du volume des archives papiers et un schéma directeur immobilier national de stockage et de consultation d'archives du SHD sont en cours d'élaboration.

Conformément à la stratégie ministérielle d'archivage numérique, l'outil interministériel d'archivage électronique VITAM (projet interministériel de création de solution logicielle pour l'archivage électronique) est en cours de déploiement et le marché du projet Archipel, solution de gestion des archives du SHD, a été notifié.

Le troisième objectif du chantier n°15 est de favoriser le rayonnement du patrimoine culturel de défense.

En 2019, de nombreuses actions de promotion ont été conduites, telles que la participation aux Journées européennes du patrimoine (120 000 visiteurs dans 87 sites du ministère), la coédition d'une quinzaine d'ouvrages, la mise à disposition du public d'archives historiques sur le site internet « Mémoire des hommes » (300 000 vues composant les 6 900 registres de recensement des troupes couvrant les années 1716 à 1814).

4. Le chantier de transformation n°16 « développement durable -Environnement »

Premier utilisateur du domaine foncier de l'État, le ministère des armées a fait des questions environnementales une priorité.

Ces dix dernières années, sa consommation d'énergie, hors carburants opérationnels, s'est réduite de 15%. Son activité le conduit à gérer plus de 3 600 installations classées pour l'environnement. Les terrains militaires sont dédiés à l'entraînement des forces. Cet éloignement de toute activité agricole et d'urbanisation en fait des lieux d'une biodiversité préservée. 200 000 ha, soit 80% du domaine foncier de la Défense, sont inclus dans des zones naturelles d'intérêt écologique faunistiques et floristiques (48%), dans des parcs naturels régionaux (37%) et dans des sites Natura 2000 (15%).

Le premier objectif du chantier n°16 est de prévenir les risques environnementaux.

Un état des lieux technique des installations classées est en cours ; ses résultats permettront de programmer les travaux de mise en conformité technique à réaliser.

D'ici la fin de l'année 2022, le déploiement des 48 plans de prévention des risques technologiques et industriels sera achevé. Au 31 décembre 2019, trente-sept PPRT ont été approuvés (77%).

Le deuxième objectif du chantier n°16 est d'améliorer la performance énergétique.

Une stratégie ministérielle pour la performance énergétique a été élaborée pour les années 2020 à 2023. Elle précise les actions qui permettront au ministère de rejoindre les objectifs nationaux de transition énergétique à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, la réduction des consommations d'énergie sera intensifiée en notifiant au moins un contrat de performance énergétique (CPE) d'emprise par an, en réalisant les mises aux normes énergétiques du parc immobilier tertiaire et résidentiel, en remplaçant, d'ici à l'année 2031, toutes les chaufferies au charbon et au fioul par des installations moins polluantes et en renouvelant la flotte de véhicules administratifs pour qu'elle soit composée, d'ici 2030, d'une part minimale de 50% de véhicules électriques ou hybrides.

Le troisième objectif du chantier n°16 est d'intensifier la protection de la biodiversité.

En 2019, le ministère s'est engagé dans deux projets d'envergure :

- une convention de coopération signée avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) lui confie une mission de conseil pour recenser la présence d'écosystèmes et

d'espèces remarquables sur les sites du MINARM et définir une stratégie pour préserver cette biodiversité sur le long terme ;

- le programme de financement européen LIFE a accordé son soutien à deux projets portés par le ministère des armées, « LIFE Valbonne » et « LIFE Naturarmy ».

Pour favoriser la réussite de ces trois objectifs du chantier n° 16, la gouvernance et les moyens dédiés aux questions environnementales seront renforcés.

L'actuel comité directeur « énergie » et les comités mixtes d'énergie locale des bases de défense seront élargis à la thématique de l'eau.

Une gouvernance fédératrice de la fonction énergie au niveau ministériel a été mise en place sous la forme d'un « comité ministériel de l'énergie ».

Depuis 2019, la dotation du fonds d'intervention pour la performance énergétique (FIPE), qui soutient des projets proposés par les bases de défense, a été portée de 2 à 3 M€ et celle du fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) de 1 à 2 M€.

POLITIQUE IMMOBILIÈRE, INFRASTRUCTURE



Infrastructure



Conférence immobilière de l'État
Annonce du plan hébergement
COMEX
plan stationnement

LES CHIFFRES CLES

144 M€
CAS 723

2 062 M€
Crédits de politique immobilière

1918 M€
P212

CESSIONS 2019



îlot Saint-Germain

368 M€



24 emprises
(64 hectares)

38.2 M€

Plan hébergement -
2019-2025

1 Md€

Offre de logement

CEGeLog

Publication de l'avis
de concession
AVRIL

- 146 M€ logement
- 42.4 M€ maintien en condition des logements domaniaux



PLAN FAMILLE



+ 660 logements en
3 ans



153 logements neufs
commandés

Les différents comités régionaux & nationaux

MARS

TOULON

AVRIL

ÎLE-DE-FRANCE

MAI

BORDEAUX
RENNES

JUIN

METZ
MARSEILLE
LYON

NOVEMBRE

9e COMITÉ -
BALARD



Programmation – infrastructure

Le département des finances et du pilotage (DFP)

Le DFP élabore la programmation des crédits de politique immobilière (domaniale, infrastructure, environnement et logement), ainsi que des crédits des actions culturelles, patrimoniales et de mémoire, et en suit l'exécution. Il assure le secrétariat du comité de coordination de la fonction immobilière.

Il est chargé de coordonner l'expression des besoins et la mise en place des systèmes d'information dédiés à la gestion immobilière du ministère des armées.

Il définit, enfin, et met en œuvre le contrôle de gestion et le contrôle interne de la direction.

La première des finalités de la politique immobilière consiste à réaliser les investissements nécessaires à l'accueil de la nouvelle génération d'équipements militaires qui arrive progressivement dans les forces armées. Le renouvellement générationnel des matériels en cours implique d'adapter les infrastructures qui permettent leur stationnement et, plus largement, de remettre à niveau les infrastructures opérationnelles des bases de défense qui concourent à leur mise en œuvre.

La réhabilitation des infrastructures de conditions de vie et de travail, priorité de la loi de programmation militaire «à hauteur d'Homme», relève aussi des buts principaux de la politique immobilière. Elle s'incarne en particulier dans deux programmes d'investissements majeurs : le plan Famille, dont le volet infrastructure porte sur l'amélioration de l'offre de logements familiaux et le programme « hébergement en enceinte militaire ».

Le Parlement, par le vote des lois de finances initiales 2018 et 2019, a décidé d'une augmentation sans précédent des crédits dédiés à l'infrastructure (+ 400 M€ par rapport à 2017).

Cet effort financier était indispensable, manifestant ainsi l'importance des besoins à satisfaire, notamment en matière de remise à niveau d'un parc immobilier qui souffre depuis de nombreuses années d'un sous-investissement chronique.

En 2019, 1 918 M€ d'engagements de travaux ont été réalisés sur la zone budgétaire et 144 M€ sur le Compte d'affectation spéciale Immobilier Défense (CAS Immobilier).

Les ressources mobilisées en 2019 ont permis d'abord de poursuivre la modernisation des infrastructures indispensables à l'activité des forces.

Le budget 2019 a également poursuivi notamment la dynamique accordée à l'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel.

L'effort consacré à la maintenance des infrastructures a été accentué (+6% en AE), en particulier celui consacré à la maintenance lourde (+34% en AE), afin notamment d'accélérer la remise à niveau des ensembles d'hébergement et de restauration les plus détériorés et de rénover les lycées militaires.

La déconcentration de 70 M€ supplémentaires de crédits vers les bases de défense (393 M€ au total, toutes bases de défense confondues) a permis d'accroître les marges de manœuvre au plus près des bénéficiaires.

Toutes les ressources accordées à la politique immobilière en 2019 ont effectivement été consommées.

Le programme hébergement

Distinct du logement, l'hébergement comprend l'hébergement des militaires du rang, des cadres célibataires (ou « célibataires géographiques ») et les stagiaires des trois armées, ainsi que l'hébergement dit « opérationnel » utilisé pour les missions intérieures et la préparation opérationnelle.

La LPM 2019-2025 place le soldat au cœur de ses priorités. Cette orientation s'est notamment traduite par un programme d'amélioration des conditions d'hébergement en enceinte militaire, présenté officiellement par la ministre des armées le 19 octobre 2019 à Carcassonne, lors de sa visite du 3^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMa).

Ce programme, placé sous la responsabilité d'ensemble de la DPMA, prévoit un milliard d'euros d'engagements de travaux sur la période 2019-2025, soit le double du flux consacré à l'hébergement par la loi de programmation militaire précédente. D'ici à la fin de l'année 2025, 18 000 places d'hébergements existants seront rénovées et 7 600 nouvelles places d'hébergement seront construites.

52% du programme est dédié à l'hébergement des militaires du rang des trois armées (520 M€), 31% à l'hébergement des cadres célibataires (310 M€), 12% à des hébergements d'accueil temporaire, (120 M€) et 5% à des hébergements divers, principalement pour les lycées militaires et des écoles de formation (50 M€).

Toutes les bases de défense, métropole, outre-mer et étranger, seront à un titre ou à un autre concernées par ce plan, qui se traduira par une forte accélération des commandes en 2020, 2021 et 2022. Les deux-tiers du plan seront ainsi engagés fin 2022. Cette accélération permettra de doubler les livraisons en 2022 (4 000 places au lieu de 2 000 en 2020 et 2021), puis de les tripler à partir de 2023.

En 2019, les 95 M€ d'AE consacrés au plan hébergement ont permis la rénovation ou la construction dans les années à venir de 4 bâtiments pour cadres célibataires (Arcueil, Creil, Saint-Germain-en-Laye et La Flèche), 6 bâtiments pour militaires du rang (Lorient, Gap (2), Hyères, Meyenheim, Carcassonne) et trois bâtiments stagiaires (La Flèche, Bourges, Autun). 5 bâtiments pour cadres célibataires (La Cavalerie et Saint-Mandé), 7 bâtiments pour militaires du rang (Meyenheim, Castres (3), Carcassonne, Caylus, Ile Longue) et un bâtiment stagiaire (Bron) ont été livrés cette même année.

A compter de l'année 2020, la ministre des armées a arrêté, le 24 avril 2019, une nouvelle évolution de l'architecture budgétaire. Il a été décidé que le budget d'infrastructure se répartit entre programmes LOLF selon les modalités suivantes :

- sur le P146, le budget des infrastructures rattachées aux programmes d'armement ;
- sur le P178, le budget des infrastructures liées à l'activité opérationnelle ;
- sur le P212, le budget lié au logement, à l'hébergement, aux locaux vie, et aux réseaux d'intérêt généraux.

Cette transformation de l'architecture budgétaire a pour objectif d'améliorer la pertinence des choix :

- en conférant aux organismes bénéficiaires des infrastructures une capacité d'arbitrage accrue dans l'emploi des ressources ;
- en assurant une meilleure cohérence entre les programmes d'armement et les infrastructures associées.

Elle vise également à garantir l'atteinte des objectifs de la loi de programmation militaire « à hauteur d'homme ».

La DPMA, en concertation avec l'ensemble des armées, directions et services concernés, a proposé et mis en œuvre la déclinaison de cette nouvelle architecture budgétaire.

Immobilier

La sous-direction de l'immobilier et de l'environnement (SDIE)

La SDIE est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique immobilière et domaniale du ministère. Elle représente le ministère des armées dans les instances de gouvernance de la politique immobilière de l'Etat et assure le secrétariat du COMEX stationnement annuel.

Elle pilote l'ensemble de la manœuvre immobilière du ministère, en lien avec les armées, directions et services. Elle valide les schémas directeurs immobiliers de base de défense. Son objectif est d'adapter, d'optimiser, d'entretenir et de restaurer l'ensemble du patrimoine immobilier du ministère en coordonnant l'action des acteurs de la fonction Immobilière.

Elle est chargée de définir et piloter le processus de cession des emprises devenues inutiles aux besoins des armées. Au sein de SDIE, la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI), conduit les négociations d'aliénation des immeubles devenus inutiles aux besoins du ministère.

La SDIE est également chargée d'élaborer la politique environnementale du ministère et de s'assurer de sa bonne application. Chargée d'animer le réseau environnement du ministère, elle élabore et veille à la bonne mise en œuvre des trois grands plans d'actions ministériels que sont la Stratégie Défense durable 2016/2020, le plan environnement et le plan d'action administration exemplaire et met en place, anime et professionnalise un réseau de référents développement durable. En parallèle, elle instruit et délivre certaines autorisations prévues au code de l'environnement, notamment pour les installations classées (ICPE et IOTA).

La politique immobilière du ministère des armées s'insère dans une gouvernance animée par la direction de l'immobilier de l'État, autour d'outils tels que les conférences nationales de l'immobilier public. La DPMA, interlocuteur unique de la DIE au sein du ministère des armées, participe pleinement à cette gouvernance.

Les schémas directeurs immobiliers

Premier occupant du domaine foncier de l'État, le ministère des armées utilise des schémas directeurs immobiliers, établis par chacune des 44 bases de défense et par les 5 groupements de soutien en Ile-de-France, pour optimiser l'utilisation de ce patrimoine.

La DPMA pilote l'élaboration des schémas directeurs immobiliers de base de défense (SDIBdD) établis par les commandants de base de défense. Elle est chargée de les approuver et de suivre leur mise en œuvre, mais également de mener les études prospectives en matière immobilière, ainsi que d'expertiser et de faciliter la mise en œuvre des opérations d'infrastructure liées aux SDIBdD.

Au 31 décembre 2019, 44 schémas directeurs sont validés (40 pour les bases de défense et 4 pour les groupements de soutien de base de défense). L'exercice de validation de l'ensemble des schémas directeurs immobiliers de BdD se poursuivra en 2020.

La manœuvre immobilière en Ile-de-France

La direction pilote directement la manœuvre immobilière en Île-de-France et participe à toutes les études ayant un impact significatif sur l'occupation des sites en région parisienne.

En 2019, les demandes d'accueil d'organismes nouvellement créés ou celles nées de l'augmentation d'effectifs d'organismes existants, sont restées à un niveau élevé dans un contexte de cession d'un grand nombre de sites parisiens et de saturation du site de Balard et des sites situés dans Paris intra-muros.

Dans ce cadre, une action de coordination et d'arbitrage des besoins a été menée par la DPMA par le biais d'un comité regroupant l'ensemble des bénéficiaires et des services de soutien. Des arbitrages ont été proposés au secrétaire général pour l'administration dans le cadre des réunions de casernement Balard ou dans le cadre du conseil supérieur de Balard.

Le Protocole Défense-Culture

En liaison avec le ministère de la Culture, la DPMA définit et arrête la politique de conservation, d'entretien et de restauration des monuments historiques et assure le suivi des actions correspondantes. Ces opérations s'intègrent au protocole Défense-Culture signé en 2005.

A ce titre, des travaux de restauration des galeries de la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides ont été engagés en 2014. Répartis en quatre tranches, ils font l'objet d'une programmation de 5 M € tous les deux ans et se sont achevés en 2019.

Les travaux de restauration du Val-de-Grâce se sont poursuivis durant l'année 2019. La restauration des statues de seize Génies et des groupes sculptés, pour un montant de 3 M €, et la repose des statues se sont achevées en 2019. Les Génies ont été remplacés *in situ* par des copies. Les originaux, une fois restaurés, seront présentés dans le cœur des Religieuses et dans un lapidaire.

Des travaux de restauration sont également en cours au titre de ce protocole sur le bâtiment 001 de l'École militaire ainsi que sur différents espaces du château de Vincennes.

Les cessions immobilières

La reconversion souvent complexe des emprises désaffectées bénéficie d'un appui en ingénierie et d'un appui financier apporté par le secrétariat général à l'administration (SGA) aux territoires, selon différents niveaux d'intervention : la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI) pilote ainsi pour la DPMA les modalités de reconversion des biens immobiliers concernés, avec l'appui des services de l'infrastructure de la défense (SID) et en lien avec l'action de redynamisation économique plus globale de la délégation à l'accompagnement régional (DAR).

Il s'agit de conjuguer l'intérêt financier des cessions pour le ministère et la recherche, dans le cadre de projets d'intérêt public, des meilleurs bénéfices socio-économiques pour les territoires.

La MRAI dispose de crédits d'études pour faciliter la reconversion des emprises complexes. Après deux années d'interruption, plusieurs études ont été initiées :

- études de valorisation de 2 sites occupés par l'ONERA à Châtillon et à Meudon (92) ;
- diagnostic de la grande soufflerie de l'ONERA à Meudon (92), monument historique ;
- schéma d'intention urbaine pour l'ancien Détachement du matériel à Salbris (41).

Depuis la création du CAS Immobilier, et jusqu'au 31 décembre 2019, le montant cumulé des cessions immobilières s'est élevé à plus de 1,97 Md€. Avec un montant d'encaissement sur cession supérieur à 400M€, l'année 2019 a été exceptionnelle principalement grâce à la vente de l'Ilot Saint Germain (368 M€).

Cessions immobilières : une année 2019 exceptionnelle

L'îlot Saint-Germain (ISG) a fait l'objet de l'accord du 13 mai 2016 (État/Ville de Paris) prévoyant la cession de la partie de l'ISG non conservée par l'État en deux lots.

La vente de la fraction dite « sociale » de l'ISG à la ville de Paris a été réalisée, l'acte de vente ayant été signé le 31 mai 2018 pour un montant de 29 M€.

La partie libre de l'emprise a fait l'objet d'une procédure de cession par appel d'offre international, conduit par la direction de l'immobilier de l'État. Cet appel d'offres s'est conclu par la signature de l'acte de vente le 17 juin 2019 pour un montant de 368 M€.

Par ailleurs, 24 emprises, inutiles aux besoins des armées, ont été cédées en 2019 avec l'appui de la MRAI. Les emprises concernées totalisent une superficie de 64 hectares pour des recettes attendues sont de 38,2 M€.

Les deux tiers de ces biens (16) ont été acquis par des collectivités territoriales ou pour elles. Cela représente 97% des surfaces cédées et 71% des recettes attendues (respectivement 63% et 29% en 2018, ce qui montre une fluctuation importante). Le reste des biens (8) a été acquis par des entités privées après mise en concurrence. 3 emprises ont bénéficié d'une cession à l'euro symbolique, sur les territoires éligibles car fortement touchés par les restructurations militaires.

La MRAI joue également un rôle important pour trouver d'autres formes de valorisation des actifs devenus inutiles ou sans emploi, notamment :

- par des transferts d'utilisation des biens, à titre onéreux, vers d'autres ministères ;
- par l'identification de friches difficilement constructibles, afin d'y développer des projets de centrales photovoltaïques ou de préservation et de mise en valeur d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
- par la réaffectation des emprises, dans le cadre du plan Famille du ministère des armées, à des projets de construction de logements familiaux (projet CEGeLog).

Le stationnement

La politique ministérielle de stationnement est déterminée par l'Etat-major des armées. Elle a pour objet de définir, à moyen terme, et d'orienter, à long terme, l'évolution de l'implantation physique et géographique des emprises nécessaires au ministère pour l'accomplissement de ses missions.

Elle permet d'établir un plan de stationnement qui décrit la situation et l'évolution de la localisation des ensembles fonciers et immobiliers (bâtiments et installations) maillant le territoire, ainsi que les effectifs théoriquement associés.

Les grandes évolutions du plan de stationnement ministériel ont été examinées à l'occasion d'un comité ministériel exécutif (COMEX) annuel présidé par la ministre des armées le 19 décembre 2019, dont la DPMA assure le secrétariat.

Outre l'organisation des relocalisations sur la plaque parisienne, l'orientation stratégique retenue consiste à organiser des pôles de compétences, en synergie avec leurs territoires : pôle « ressources humaines » à Tours, pôle « cyber et numériques » à Rennes, pôle « commandement de l'espace » à Toulouse.

Offre de logement

La sous-direction du logement (SDL)

La SDL élabore et met en œuvre la politique d'offre de logement. Six bureaux régionaux du logement (Ile-de-France, Lyon, Metz, Rennes, Marseille et Toulon) placés sous son autorité relayent son action dans les territoires.

Les 45 bureaux du logement des bases de défense (BLBdD) sont organiquement rattachés au service du commissariat des armées (groupement de soutien de base de défense - GSBdD) et travaillent sous l'autorité fonctionnelle de la DPMA. Les commandants de BdD sont l'autorité chargée de l'attribution et du retrait des logements, les bureaux logement travaillant à leur profit. En outre-mer et à l'étranger, la mission logement est mise en œuvre par les 9 bureaux interarmées du logement (BIL)¹ qui dépendent de l'EMA.

La politique d'offre de logement conduite par la DPMA est une composante essentielle de la condition du personnel régulièrement évoquée en conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Elle est également un acteur essentiel du plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018-2022.

Elle vise à :

- compenser la mobilité : apporter une compensation aux personnels militaires soumis à une forte contrainte de mobilité géographique, en leur épargnant des démarches souvent longues et onéreuses et en leur proposant des solutions plus attractives que le marché locatif privé ;

¹ Implantations des BIL : Forces de souveraineté (forces armées) aux Antilles, en Guyane, zone sud de l'Océan Indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française ; Forces de présence (éléments français) au Sénégal, au Gabon, en Côte d'Ivoire, à Djibouti.

- répondre à une préoccupation sociale : faciliter l'accès au logement des catégories de personnels aux revenus les plus modestes (militaires du rang mariés ou chargés de famille et personnels civils de catégorie C).

Elle consiste à proposer des logements aux familles à des conditions avantageuses. Le ministère dispose d'un parc utile de 35 300 logements en métropole et outre-mer, dont environ 10 700 logements domaniaux et 21 300 logements réservés par convention auprès de bailleurs, le plus souvent sociaux.

Cette politique, orientée en priorité, mais non exclusivement, au bénéfice du personnel chargé de famille, ne doit pas être considérée comme un droit, hormis les cas où elle est la contrepartie d'une obligation de loger (logements concédés par nécessité absolue et conventions d'occupation précaire avec astreinte). Elle est régie principalement par l'instruction ministérielle n°1134 du 22 novembre 2012 sur le classement, les conditions d'attribution et d'occupation des logements relevant du ministère de la défense en métropole.

Le taux de réalisation, mesurant la satisfaction des demandes de logements (toutes catégories de bénéficiaires confondues), est de 54% au niveau national pour l'année 2019. Plus précisément, il atteint 53,5% pour le personnel militaire et 60% pour le personnel à faible revenu. Le taux de réalisation des demandes varie en fonction de la région et de la situation du parc locatif local. A titre d'exemple, concernant les zones de tension locative et pour le personnel militaire muté, ce taux est de 66,5% en Ile-de-France et de 60,9% sur l'aire toulonnaise.

***La modernisation de la gestion du parc de logements domaniaux en métropole
le projet CEGeLog***

Les arbitrages ministériels ont conduit à sélectionner la concession comme mode de gestion futur des logements domaniaux en métropole.

A l'échéance du « bail civil », qui lie actuellement le ministère des armées à CDC HABITAT, la gestion du parc métropolitain de logements domaniaux sera assurée dans le cadre d'un contrat de concession de service, appelé CEGeLog, d'une durée d'environ 35 ans.

Le périmètre du futur contrat de concession de service, qui prendra effet à la fin de l'année 2021, sera plus étendu que celui du « bail civil » actuellement en vigueur et recouvre le cycle complet de vie du logement résidentiel.

Il inclura, outre les services de gestion et d'entretien déjà assurés par le « bail civil », le gros entretien réparation (GER), la rénovation des logements, actuellement assurés sous la responsabilité du service d'infrastructure de la défense, mais également une prestation d'acquisition et de cession de logements dont les modalités précises devront être arrêtées en lien étroit avec la Direction de l'immobilier de l'État. Une ambition environnementale élevée soutient également ce projet.

L'objectif final est de disposer d'un parc utile d'environ 12 000 logements au standard actuel de location dès l'année 2032 et de 15 000 logements à la fin de la concession en 2046, contre 8 000 actuellement.

Un effort financier inédit depuis 2018

Composante essentielle de la condition militaire, le logement bénéficie depuis 2018 de crédits significatifs grâce au plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires (« Plan Famille »).

La mise en œuvre de ces dispositions du « Plan Famille » a été initiée dès 2018. Les investissements au profit du logement familial se sont poursuivis en 2019 et entérinent un niveau d'investissement annuel en forte progression depuis 2018, qui sera maintenu sur toute la durée de la nouvelle loi de programmation militaire.

En 2019, le ministère a consacré 140 M€ à la mise en œuvre de sa politique de logement, volet aides à la pierre (dépenses visant notamment à assurer, adapter et entretenir le parc de logement à disposition des ressortissants du ministère des armées). La moitié de ce budget est consacrée aux investissements, notamment pour :

- adapter le nombre et la qualité des logements réservés en métropole, en priorité dans les zones de fortes tensions locatives : le Plan Famille prévoit, pour la métropole, la réservation de 660 logements neufs de 2018 à 2020.

273 logements neufs ont pu être commandés en 2018 et 153 en 2019. Le solde de 234 logements permettant de répondre à l'ambition du plan familles (+ 660 entre 2018 et 2020) devrait pouvoir être commandé au cours de l'année 2020.

- augmenter l'offre de logements en outre-mer : l'objectif retenu par le Plan Famille est de porter la part des logements domaniaux à 50% du parc total proposé aux ressortissants, afin de limiter des prises à bail coûteuses, tout en conservant une certaine souplesse ; l'accent est mis sur deux territoires prioritaires, Mayotte et la Guyane, en retard sur cet objectif.

En 2019, la construction de 3 villas à La Réunion, de 4 logements individuels sur le morne Desaix à Fort-de-France à la Martinique et de 11 logements en Nouvelle-Calédonie a été entreprise.

- améliorer l'état technique du parc domanial : le budget consacré au maintien en condition du parc est en hausse sur la période 2018-2020.

Après 40 M€ en AE en 2018, 42,8 M€ ont été engagés en 2019 pour poursuivre l'effort de rénovation et d'entretien des logements domaniaux. Parmi les principales opérations de rénovation engagées en 2019 figurent la 3e tranche de vingt logements à la cité Saint-Pierre de Brest (2,7 M€), la rénovation du bâtiment de La Redoute comprenant vingt-quatre logements à Saint-Denis sur l'île de La Réunion (2,7 M€) et la réfection des voiries et réseaux divers (VRD) de l'immeuble du morne Desaix aux Antilles comprenant trente-six logements (2,2 M€).

La modernisation des systèmes d'information du logement

Pour faciliter la gestion de son parc et ses relations avec les ressortissants, la SDL dispose actuellement de deux outils SI :

- le système d'information (SI) de « Gestion administrative locale de l'immobilier de la défense » (GALILEE, version 4), utilisé par tous les acteurs de la fonction logement en métropole (DPMA et BLBdD) depuis le réseau intranet défense (Intradef) ; ce SI n'est pas déployé en outre-mer ni à l'étranger, où chaque bureau a mis en œuvre sa propre solution de gestion ;

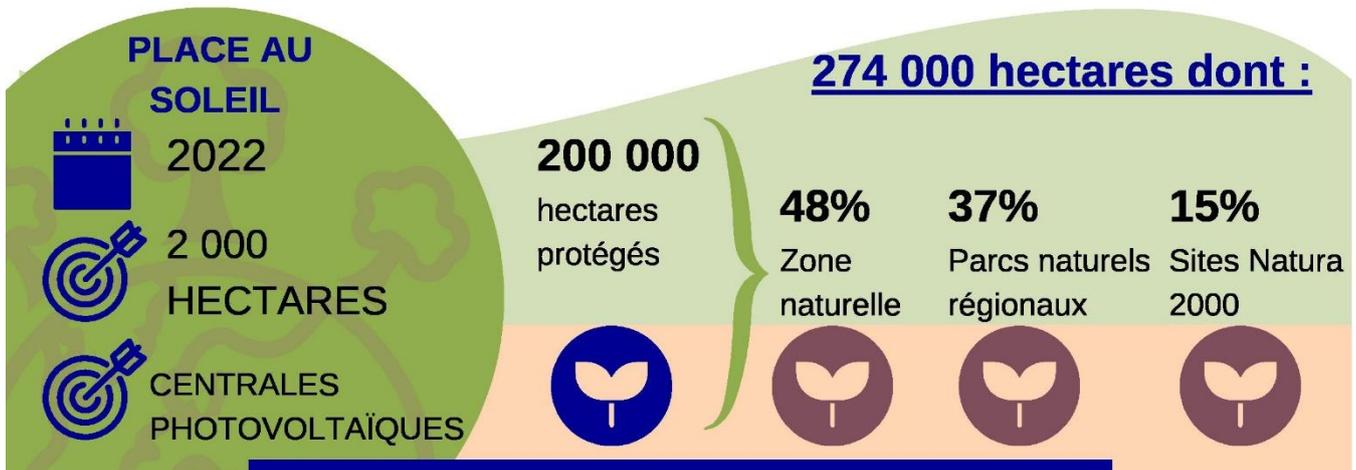
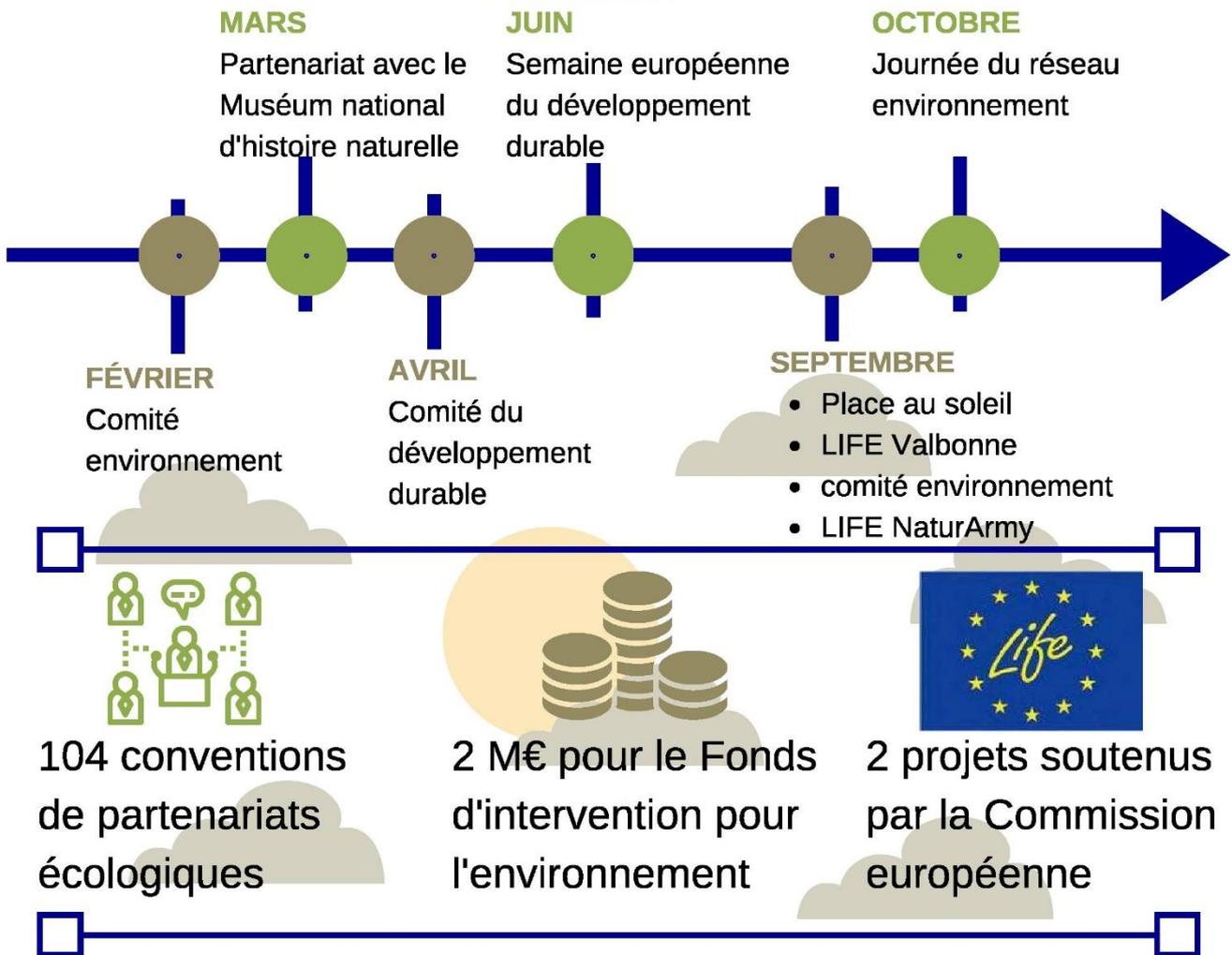
- le Portail Internet « Logement » déployé en 2014, afin de répondre à la demande du personnel du ministère. Il propose, par exemple, les services suivants : information en matière de réglementation logement ; saisie par le client d'une demande de logement ; accès, après identification, à son dossier de demande de logement.

Le cahier des charges d'un nouveau SI Logement, qui remplacera les deux outils aujourd'hui en service, a été rédigé. Ce projet vise à renforcer le traitement dématérialisé du dossier au profit du ressortissant, pour une prestation facilitée et accélérée, et à améliorer la performance de sa politique du logement en métropole et en outre-mer.

POLITIQUE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE



Calendrier



Environnement – Développement durable

La sous-direction de l'immobilier et de l'environnement (SDIE)

La SDIE est également chargée d'élaborer la politique environnementale du ministère et de s'assurer de sa bonne application. Elle élabore et veille à la bonne mise en œuvre des trois grands plans d'actions ministériels que sont la Stratégie Défense durable 2016/2020, le plan environnement et le plan d'action administration exemplaire et met en place, anime et professionnalise un réseau de référents développement durable. En parallèle, elle instruit et délivre certaines autorisations prévues au code de l'environnement, notamment pour les installations classées (ICPE et IOTA).

La contribution du ministère des armées aux politiques publiques environnementales se pose aujourd'hui en termes de réduction de sa consommation finale d'énergie fossile, d'adaptation de ses infrastructures et équipements à des impératifs énergétiques et de recyclage, de respect de normes environnementales de protection de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité.

La performance énergétique

Une stratégie ministérielle pour la performance énergétique 2020-2023 (SMPE) a été élaborée en 2019 et approuvée par la ministre des armées et sa secrétaire d'Etat en mars 2020. Cette stratégie définit les actions qui permettront au ministère de rejoindre les objectifs nationaux de transition énergétique à l'horizon 2030. Elle prévoit notamment :

- le remplacement de toutes les chaufferies au charbon et au fioul d'ici 2031, soit 1 600 chaudières environ, par des solutions moins polluantes ;
- l'application des obligations de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires fixées par la réglementation ;
- de doter chaque base de défense d'un plan de mobilité durable qui s'intégrera dans le dispositif de mobilité durable de la région concernée ; l'un des objectifs est de disposer en 2030 d'une flotte de véhicules non opérationnels composée d'une part minimale de 50% de véhicules « propres ».
- de dépenser près de 500 M€ sur la période 2020 à 2026 pour financer ces actions, non compris le montant des travaux de rénovation énergétique inclus dans les opérations de constructions et de réhabilitations (environ 10% du coût des opérations) ; la majeure partie de ces dépenses irriguera le tissu économique local ;
- le développement des énergies renouvelables ; le ministère s'est résolument engagé dans le plan national de développement de l'énergie électrique d'origine photovoltaïque « Place au soleil » ; il a ainsi prévu de mobiliser d'ici 2022, 2 000 ha de ses terrains pour l'installation de fermes photovoltaïques ; en 2019, 267 ha ont fait l'objet d'appels à manifestation d'intérêt.

La mise aux normes environnementales des installations classées

Le ministère des armées exploite 3 614 installations classées (IC), dont 2 314 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)² et 1 300 installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)³ liées à l'eau.

Le ministère des armées est soumis au code de l'environnement pour exploiter ses installations classées. Toutefois, afin de prendre en compte les intérêts de la défense nationale, des dispositions dérogatoires sont prévues par le code de l'environnement. En particulier, la DPMA exerce les pouvoirs et attributions habituellement dévolus aux préfets de département en la matière et le ministère possède sa propre inspection des installations classées, rattachée au Contrôle général des armées (CGA)/inspection des installations classées - IIC, chargée d'instruire les dossiers liés aux ICPE et aux IOTA et d'inspecter les installations.

Pour recenser l'ensemble des installations classées et établir un état des lieux de leur régularité administrative, une base de données est en cours de constitution dans le cadre du projet de

² Dépôts de munitions, ateliers de réparation, chaufferies, entrepôts, etc.

³ Forages, prélèvements d'eau, rejets d'eaux pluviales, stations de traitement des eaux usées, etc.

système d'information SPIDIE (système de production d'informations et de données immobilières et environnementales), avec le concours du CGA/IIC, du SID et du réseau des ADS. Par ailleurs, un audit de l'état des installations classées est engagé sous la responsabilité du service d'infrastructure de la défense. Ce diagnostic permettra d'élaborer une programmation pluriannuelle des travaux de mise en conformité nécessaires.

Les plans de prévention des risques technologiques

Instaurés autour des installations classées mises en service avant le 31 juillet 2003 et dites « Seveso seuil haut », après la catastrophe d'AZF, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont vocation à délimiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans ces installations et pouvant entraîner des conséquences sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu. Il s'agit d'un outil de maîtrise de l'urbanisation.

Pour les installations relevant du ministère des armées, l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques est prescrite par un arrêté de la ministre des armées, le reste de la procédure étant conduit à la diligence du préfet. À l'issue d'un délai de 18 mois suivant l'arrêté prescrivant son élaboration, le PPRT est approuvé par un arrêté soit de la ministre des armées, lorsque le périmètre du PPRT ne s'étend pas au-delà des limites de l'emprise relevant du ministère, soit conjointement avec l'autorité préfectorale.

Au 31 décembre 2019, trente-sept PPRT avaient été approuvés (77%). Restent encore onze PPRT à approuver dont quatre ne sont pas encore prescrits.

L'animation du réseau ministériel du développement durable

Ces dernières années, plusieurs réformes ont profondément modifié le code de l'environnement et ont eu un impact notable sur les procédures applicables en matière d'installations classées (évaluation environnementale et autorisation environnementale).

La mise en œuvre de ces réformes par les exploitants fait l'objet d'un accompagnement par la DPMA. Ainsi, pour les évolutions de la nomenclature des installations classées et des prescriptions générales que ces dernières doivent respecter lors de leur exploitation : ces évolutions nécessitent d'être exposées aux exploitants relevant du ministère des armées voire interprétées afin de tenir compte des spécificités de ce ministère. La DPMA a rédigé un guide en ce qui concerne les installations classées.

Pour aider les sites à mettre en œuvre le plan d'action ministériel, le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) a vocation à financer des actions volontaristes et innovantes en faveur de l'environnement. Son enveloppe a été réévaluée à 2 M€ en 2019. Le fonds d'intervention pour la performance énergétique (FIPE), qui soutient des projets proposés par les bases de défense, a également été porté de 2 à 3 M€.

Pour professionnaliser la filière, deux actions phares sont engagées, la DPMA travaille au développement du système d'information dédié à l'environnement, SPIDIE, qui permettra aux acteurs du réseau de travailler plus vite (dématérialisation) et plus efficacement⁴ et à la constitution d'une offre de formations.

Point d'orgue de l'animation du réseau des acteurs de l'environnement au sein du ministère, la Journée du Réseau Environnement (JRE), journée métier sur la politique environnementale, a rassemblé à Balard le 15 octobre plus de 250 acteurs de l'environnement.

La protection de la biodiversité

La politique menée par le ministère des armées en matière de préservation de la biodiversité est notamment définie dans le 4^e plan d'action environnement (PAE) du 22 septembre 2016. Elle s'articule désormais autour de plusieurs projets structurants.

Le réseau Natura 2000 et les programmes LIFE

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats, en application des directives européennes « habitats faune-flore » et « oiseaux ».

⁴ La première brique de ce système informatique, un outil permettant la mise en réseau des acteurs de l'environnement avec une identification des savoir-faire et compétences détenus sera opérationnelle fin 2020 (Map'Envir).

Plus de 200 des sites Natura 2000 français comprennent tout ou partie d'une emprise militaire et près d'un cinquième du domaine occupé par le ministère est classé Natura 2000, ce qui représente environ 44 000 hectares. Onze sites se situent exclusivement sur un terrain militaire (La Valbonne, Captieux, Mailly et Suippes notamment).

Pour préserver ce réseau, la Commission européenne dirige un programme financier qui soutient des projets dans le domaine de l'environnement et du climat : le programme « LIFE ».

Afin de valoriser les actions menées sur quatre emprises militaires classées Natura 2000, le ministère des armées a coordonné, entre 2012 et 2017, le programme « LIFE défense nature 2 Mil ».

Depuis 2019, le ministère pilote deux nouveaux projets LIFE :

- un projet LIFE biodiversité sur le camp de La Valbonne (4,6 M€) consacré à la restauration des habitats et espèces d'intérêt prioritaire du camp de la Valbonne, piloté par l'EMZD de Lyon, en collaboration avec le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes ;
- un projet LIFE information et gouvernance (2,7 M€), piloté par la DPMA en collaboration avec la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ; il s'agit de renforcer l'organisation et les moyens dédiés à la gestion des sites Natura 2000 pour en préserver la richesse.

Partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle

Par convention signée le 22 février 2019 par Mme Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, le ministère a confié au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) la réalisation d'une mission de conseil dont les objectifs sont les suivants :

- caractériser de façon scientifique la biodiversité des sites militaires ;
- définir une stratégie d'acquisition des données biodiversité sur terrains militaires ;
- définir une stratégie pour préserver la biodiversité sur le long terme (recommandations pour les plans de gestion, identification des enjeux prioritaires à préserver sur les sites militaires etc.) ;
- mener des actions de valorisation pédagogiques en interne et en externe.

Le Haut-fonctionnaire au développement durable

Dans chaque ministère est désigné un Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD). Le directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives est le HFDD du ministère des armées. À ce titre, il est chargé de décliner les politiques publiques en matière de développement durable au sein du MINARM, d'élaborer, mettre à jour et suivre la stratégie Défense durable 2016-2020, de suivre l'évolution des plans d'action sectoriels (directive achats responsables, plan handicap et inclusion , plan d'actions PME, plan mixité, plan famille, plan égalité des chances, plan d'action environnement), de rédiger le plan ministériel administration exemplaire, de présider le comité développement durable, de mettre en place, animer et professionnaliser un réseau de référents développement durable, de porter des actions innovantes et de développer des partenariats.

POLITIQUE MÉMORIELLE, LIENS AVEC LE MONDE COMBATTANT



Calendrier 2019

- 22/01 Remise des prix 2017-2018 du CRND
- 23/05 3e édition des trophées "Héritiers de mémoire"
- 19/06 Déploiement de la charte paysagère des nécropoles
- 14/07 Participation à l'organisation logistique du défilé
- 11/11 Inauguration du monument OPEX
- 22/11 32e rencontre des trinômes académiques
- 03/12 Hommage national aux 13 militaires morts pour la France au Mali
- 22/12 Signature de la directive mémorielle 2020-2023

Projets majeurs



6 projets "partenariats territoires" signés



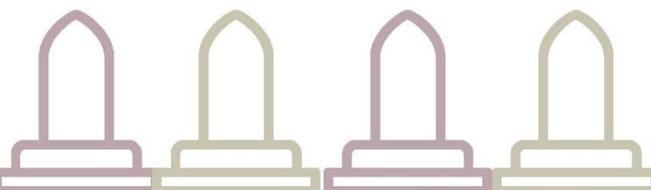
5 visites virtuelles 360° des hauts lieux de mémoire réalisées



11 journées nationales commémoratives



30 manifestations officielles présidées par une autorité



Patrimoine mémoriel

10

Hauts lieux de la mémoire nationale

275

Nécropoles nationales

5 M€

Entretien, rénovation & valorisation

2 200

Carrés militaires

1 000

Lieux de sépulture dans 80 pays

Mémoire & jeunesse

1 000 projets soutenus

7 projets "héritiers de mémoire"

60 000 élèves bénéficiaires

2.25 M€ pour le soutien des projets mémoriels et actions d'enseignement



Mémoire

La sous-direction de la mémoire et de l'action éducative (SDMAE)

La SDMAE élabore le programme commémoratif de la mémoire des guerres et conflits contemporains. Elle organise des cérémonies commémoratives, expositions, colloques et apporte son soutien financier à des projets mémoriels en rapport avec ces conflits. Elle anime le réseau des acteurs du monde combattant et contribue à l'enseignement de défense.

Elle valorise également les patrimoines mémoriels en France et à l'étranger : les nécropoles, les sépultures de guerre et les hauts lieux de la mémoire nationale. C'est dans ce cadre qu'elle développe le tourisme de mémoire.

Guidée par la directive triennale 2020-2023 signée par la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées le 20 décembre 2019, la politique de mémoire des conflits contemporains du ministère des armées se traduit par plusieurs dispositifs étroitement imbriqués.

La mise en valeur du patrimoine mémoriel de l'État

Un vaste programme de rénovation et d'aménagements muséographiques des lieux de mémoire a été entrepris depuis le début des années 2000, avec une montée en puissance au moment du Centenaire de la Grande Guerre et du 70^e anniversaire de la Libération.

Il a permis la restauration et la modernisation de la plupart des hauts lieux de la mémoire nationale. Parallèlement, un programme de restauration des nécropoles nationales d'une envergure inégalée a été élaboré et mis en œuvre dès 2011. Poursuivi chaque année, il a permis la remise en état de 56 nécropoles (sur 275) sur la période 2011-2018, notamment celles la Grande Guerre et plus particulièrement celles proposées à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, dossier porté par la France et la Belgique qui devrait être examiné par le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2021. Quelque 200 carrés militaires communaux (sur 2 200) ont également été rénovés. A l'étranger, la DPMA assure la conservation de plus de 1 000 lieux de sépultures dans 80 pays, dont les principaux ont été rénovés sur cette période.

Les hauts lieux de la mémoire nationale

Incarnant la mémoire des conflits contemporains depuis 1870, les dix hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN), propriété de l'État, sont placés sous la responsabilité du ministère des armées ; leur gestion est assurée par l'ONAC-VG. Ils sont fréquentés par près de 400 000 visiteurs, dont de nombreux scolaires.

- nécropole de Notre-Dame-de-Lorette, à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), au titre des militaires morts pour la France aux côtés de leurs frères d'armes alliés (1914-1918) ;
- nécropole de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes (Meuse), au titre du sacrifice des soldats français de la Grande Guerre à Verdun, 1914-1918 ;
- ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Natzwiller, Bas-Rhin), au titre du système concentrationnaire nazi et de la Résistance européenne (1933-1945) ;
- Mont-Valérien (Suresnes, Hauts-de-Seine), au titre de la répression exercée par les autorités allemandes pendant l'Occupation (1940-1944) et de la France combattante ;
- _ mémorial des martyrs de la Déportation, dans l'Ile de la Cité (Paris), au titre de la mémoire des déportés ;
- _ mémorial de la prison de Montluc, à Lyon (Rhône), au titre de l'internement par le régime de Vichy et les autorités allemandes pendant l'Occupation (1940-1944) ;
- mémorial du débarquement de Provence, au Mont-Faron (Toulon, Var), au titre du débarquement des 15 et 16 août 1944 et de l'armée de la Libération ;
- mémorial des guerres en Indochine (Fréjus, Var), au titre de la Seconde Guerre mondiale en Indochine (1940-1945) et de la guerre d'Indochine (1946-1954) ;
- mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, sur la promenade du Quai Branly, à Paris ;
- monument aux morts pour la France en opérations extérieures au Parc André Citroën à Paris.

La réalisation de ces travaux s'accompagne de la mise en place d'une programmation d'actions de valorisation en cohérence avec le calendrier commémoratif. Ainsi, la valorisation des

nécropoles et des hauts lieux de la mémoire nationale est prolongée par de multiples actions tenues sur site : panneaux d'information (ceux des nécropoles ont été entièrement rénovés), cérémonies, activités pédagogiques, expositions, conférences...

Une programmation pluriannuelle 2020-2025, tenant compte de l'état sanitaire et sécuritaire des sites, a été élaborée car les besoins restent importants.

Le développement du tourisme de mémoire

Pour favoriser l'essor du tourisme de mémoire des territoires, la DPMA s'appuie sur les dynamiques locales en soutenant les projets d'équipements mémoriels à portée nationale de collectivités territoriales ou d'associations.

Depuis le lancement du cycle du centenaire de la Première Guerre mondiale, elle a apporté son soutien à 54 collectivités locales et associations, prenant en compte l'ensemble des conflits contemporains.

En outre, en 2019, 160 000 euros ont été accordés à des collectivités et associations pour soutenir 48 projets concernant des patrimoines locaux (mémoriaux, stèles, programmation culturelle et mémorielle).

La DPMA apporte également son soutien à la rénovation et à la création de monuments aux morts communaux et départementaux. Elle concourt également à la rénovation de monuments en hommage aux soldats tombés lors de la guerre de 1870-1871, qui les préfigurent.

À la demande des institutions intervenant dans le champ de la mémoire des conflits contemporains, la DPMA a créé le réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains (RMMCC) en 2006 qu'elle anime depuis. Regroupant une quinzaine de membres à l'origine, il en comporte actuellement plus de 130 et continue à s'étendre. Il permet de créer des synergies entre ses membres, de coordonner leurs initiatives et de faciliter leur insertion dans le cadre de la politique menée par l'État pour contribuer à l'essor du tourisme de mémoire, notamment sur les thématiques liées aux conflits contemporains.

L'organisation de manifestations commémoratives

En 2019, comme chaque année, la direction a participé à l'organisation des 11 journées nationales commémoratives prévues par des textes législatifs et réglementaires⁵, ainsi que la cérémonie d'hommage à Jean Moulin, au Panthéon à Paris, le 17 juin, jour anniversaire de son premier acte de résistance.

L'année mémorielle 2019 a été principalement dédiée au 75^e anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence et de la Libération de la France. L'accent a également été mis sur le rôle et l'importance de la Résistance intérieure dans la libération du pays. En particulier, un hommage a été rendu à l'un de ses combattants, Missak Manouchian, fusillé le 21 février 1944 au Mont Valérien.

L'année 2019 a été également marquée par l'inauguration le 11 novembre 2019, par le chef de l'État, du Monument aux Morts pour la France en opérations extérieures (OPEX) érigé dans le parc André Citroën (Paris 15^e).

⁵ Journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le 19 mars; Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le dernier dimanche d'avril; Commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le 8 mai; Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, le 2^e dimanche de mai; Journée nationale de la Résistance, le 27 mai; Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine, le 8 juin; Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le 18 juin; Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France, le 16 juillet si c'est un dimanche ou le dimanche qui suit; Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives, le 25 septembre; Commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice, et hommage à tous les Morts pour la France, le 11 novembre; Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre.

L'hommage aux combattants africains dans les villes de France

Lors des commémorations du débarquement de Provence le 15 août 2019 le président de la République a rendu hommage aux combattants africains et exprimé son souhait que les maires de France fassent vivre la mémoire de ces hommes en donnant leurs noms à des rues, places ou écoles.

Grâce à une convention signée par Mme Darrieussecq le 20 novembre 2019 avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), le ministère des Armées apporte son aide aux collectivités désireuses d'honorer ces combattants en mettant à leur disposition une liste de noms de combattants africains.

Ce soutien a pris la forme de la mise en ligne sur le site internet « mémoire des hommes » d'une liste de 50 puis 100 biographies. Le ministère, par le biais de l'ONAC-VG et du SHD (au titre de son expertise historique), se propose d'accompagner par ailleurs chaque commune dans la recherche d'un nom de combattant ayant participé à sa libération.

Le Premier ministre a honoré les anciens combattants de la guerre d'Indochine, les troupes supplétives et les populations rapatriées, lors d'une cérémonie organisée à l'Hôtel national des Invalides le 8 juin, date de la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine, l'année 2019 marquant le 65e anniversaire de la fin de ce conflit.

Enfin, et pour la première fois en 2019, la DPMA a eu en charge l'organisation logistique du défilé militaire du 14 juillet sur les Champs-Élysées, en lien étroit avec la présidence de la République (installation des tribunes accueillant le public et de celle recevant le Président de la République et ses invités, invitations, accréditations).

Le soutien du monde combattant

La DPMA apporte son soutien au monde combattant dans les domaines juridique, technique et financier. Elle apporte en particulier un appui financier pour permettre aux associations et fondations de mettre en œuvre des projets mémoriels (subventions au titre de la politique de mémoire du programme 167), et d'assurer leur mission de défense du droit à reconnaissance et à réparation (subventions de fonctionnement du programme 169).

La transmission des valeurs incarnées par le monde combattant

La DPMA s'attache à favoriser l'accès du public au patrimoine mémoriel, en apportant un soutien à la réalisation de films ou de publications et à l'organisation de colloques, mais aussi en développant fortement le volet numérique de l'action mémorielle.

Le site Internet www.cheminsdememoire.gouv.fr relaie les actualités culturelles et mémorielles du ministère et de ses partenaires, propose des ressources documentaires et audiovisuelles sur l'histoire et la mémoire des conflits contemporains adaptées au grand public et promeut le tourisme de mémoire, à travers le recensement et la présentation des lieux de mémoire et de leur programmation.

Le site a vu sa fréquentation augmenter de près de 43 % entre 2016 et 2019 (1 054 790 pages vues fin 2019) avec l'inclusion notamment des contenus du site Educ@def.

La plateforme d'enseignement de défense Educ@def, placée sous l'autorité scientifique de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, met à la disposition des enseignants des ressources d'enseignement de défense en lien avec les programmes scolaires, et valorise l'engagement des publics scolaires dans les projets pédagogiques de mémoire. ;

La DPMA réalise et publie une revue trimestrielle, *Les Chemins de la mémoire*, imprimée à 23 000 exemplaires, ainsi que de nombreux documents pédagogiques (mallette mémorielle, films, quiz...) en liaison avec l'actualité commémorative, réalisés en partenariat avec divers partenaires et en particulier l'ONAC-VG, l'ECPAD et le SHD.

Une version numérique de la revue a été développée, qui permet d'amener à elle de nouveaux publics, notamment les plus jeunes de nos concitoyens, et d'y abonner les 48 000 écoles et établissements scolaires, de l'élémentaire au secondaire, sans pour autant augmenter le tirage papier.

Les actions pédagogiques : enseignement de défense, histoire et mémoire

Le ministère des armées inscrit son action dans le cadre d'un protocole d'accord engagé dès 1982 avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Ce protocole a été renouvelé et signé par le ministre de la défense, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le 20 mai 2016.

La DPMA apporte son soutien aux projets pédagogiques mis en œuvre par les établissements scolaires dans les domaines de l'enseignement de l'histoire et de la défense. Ces financements interviennent dans le cadre de la commission interministérielle de coopération pédagogique (CICP), qui associe les Armées, l'Éducation nationale et l'Agriculture. Ils permettent chaque année à des classes de l'enseignement public et privé sous contrat de développer des projets liés à l'enseignement de l'histoire et à l'enseignement de défense. L'année 2019 a donné lieu à un nombre important de projets pédagogiques (684 projets concernant 34 113 élèves et professeurs). L'enveloppe budgétaire consacrée à ces projets a été de 447 000 € pour l'année 2019.

« Héritiers de mémoire »

« Héritiers de mémoire » est une opération nationale interministérielle qui associe au ministère des armées le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ainsi que, pour l'enseignement agricole, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Elle est également ouverte à de nombreux partenaires publics et privés. Conçue et conduite par la DPMA, « Héritiers de mémoire » valorise des projets remarquables ou méritants, détectés parmi les 1 000 projets d'enseignement de défense que soutient chaque année la DPMA et qui touchent 500 000 élèves et 22 000 enseignants, à travers des films réalisés par l'ECPAD, l'attribution de mentions et une cérémonie nationale interministérielle au Panthéon dont la 3^{ème} édition s'est tenue 23 mai 2019.

L'année 2019 a également vu la préfiguration de la mise en œuvre du Service national universel (SNU) qui s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles. Le SNU prend la forme d'une première phase obligatoire, suivie d'un engagement plus long sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans.

La première phase du SNU constitue l'aboutissement du parcours citoyen, débuté à l'école primaire et poursuivi au collège. Effectuée aux alentours de 16 ans, elle est d'une durée d'un mois maximum et comporte deux périodes : un temps d'hébergement collectif ; une période d'engagement individuel prenant la forme d'une mission d'intérêt général pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

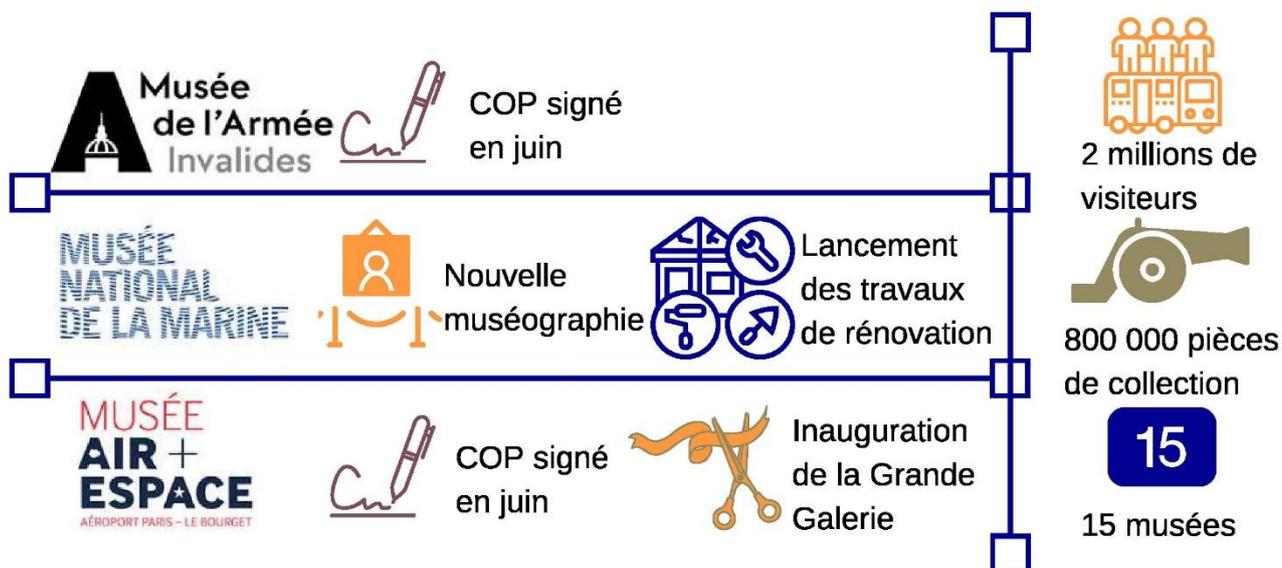
La mémoire, conçue comme un élément de l'apprentissage de la citoyenneté, contribue au maintien du lien « Armée-Nation ». Un volet mémoriel, conçu par la DPMA en lien avec l'ONAC-VG dans le cadre de cette préfiguration, a ainsi intégré le module « défense et mémoire nationales » du SNU. Le déploiement de missions d'intérêt général mémorielles repose sur une concertation entre l'État et les partenaires et acteurs locaux, propre à favoriser la transmission de la mémoire des conflits contemporains sur l'ensemble du territoire.

Quelque 2 000 jeunes ont participé à la phase de préfiguration du SNU dans 13 départements représentatifs de la diversité des territoires. Ils ont participé à un séjour de cohésion de 15 jours du 16 au 28 juin 2019 et devraient réaliser dans un second temps leur mission d'intérêt général, d'une durée de 15 jours également, à partir de juillet 2019.

POLITIQUE CULTURELLE, PATRIMOINE CULTUREL DE DÉFENSE



Les musées



Le Service historique de la défense



450 Kml d'archives



50 000 objets de symbolique militaire



Exposition "le service national, deux siècles d'histoire française"

Refonte du site internet

Signature du PSCE

Et aussi...



le 16 avril : avant-première du film documentaire "La dernière d'entre elles"



- 10 allocations de thèse
- 2 prix d'histoire



40 films et coéditions soutenus



9 millions de connexion sur le site "Mémoire des hommes"

Culture – Musées

La délégation aux patrimoines culturels (DPC)

La DPC élabore et met en œuvre la politique culturelle du ministère.

A ce titre, elle gère et valorise le patrimoine culturel de la défense, notamment au travers d'actions de promotion de la culture et de la recherche en histoire.

Elle pilote la politique muséale du ministère en assurant notamment la tutelle stratégique des musées de l'armée, de la marine et de l'air et de l'espace.

Elle élabore et met en œuvre la politique des archives du ministère.

Elle oriente les travaux des bibliothèques.

Elle coordonne l'expression des besoins et la mise en place des systèmes d'information dédiés à la gestion et à la valorisation du patrimoine culturel.

Le ministère des armées est le dépositaire d'un patrimoine culturel riche et diversifié, matériel (monuments, sites et nécropoles, musées et salles d'honneur ainsi que leurs collections, archives et bibliothèques) et immatériel (traditions, symbolique, musiques, cérémonies et célébrations), réparti sur l'ensemble du territoire.

La politique culturelle consiste à conserver, enrichir, valoriser, transmettre et développer ce patrimoine culturel, historique et archivistique. Ses actions sont orientées aussi bien en direction de la société qu'à l'intérieur des armées.

La promotion du patrimoine culturel

Des soutiens à la production artistique, littéraire et audiovisuelle sont accordés dans le cadre du Comité d'aide aux projets patrimoniaux et culturels, dont les personnalités qualifiées (conservateurs, universitaires, etc.) statuent sur les demandes présentées.

Chaque année, la DPMA coédite une quinzaine d'ouvrages en s'appuyant sur le savoir-faire d'éditeurs professionnels qui disposent d'un réseau national de distribution en librairie.

Exemples d'ouvrages coédités en 2019

Le dynamisme et la qualité de la politique de publication se sont notamment illustrés en 2019 avec le catalogue dédié à l'œuvre de jeunesse de Raymond Depardon, *Raymond Depardon, photographe militaire*, coédité avec les éditions Gallimard, avec les deux premiers volumes de la série *Mondes en guerre*, coédités avec les éditions Passés Composés et avec le au très beau livre dédié aux collections des bibliothèques patrimoniales du ministère, *100 trésors des bibliothèques militaires*, coédité avec les éditions Pierre de Taillac, fruit d'un travail conjoint entre la DPMA et cinq bibliothèques patrimoniales du ministère des armées.

La DPMA apporte un soutien financier à une trentaine de productions audiovisuelles (documentaires, docu-fictions, web-docs ou fictions) qui traitent essentiellement des conflits du XX^e siècle, valorisent le patrimoine du ministère des armées ou participent à entretenir l'esprit de défense.

La DPMA accompagne des projets culturels ou scientifiques d'institutions (ministères, établissements publics, universités, collectivités territoriales, etc.) ou d'associations (colloques, expositions temporaires, spectacles vivants, festivals, etc.). Cette politique de soutien permet à un large public de découvrir l'histoire et le patrimoine du ministère des armées. Entre 2012 et 2019, près de 1,5 M€ de crédits ont contribué à faire vivre près de 200 projets culturels ou patrimoniaux.

En lien avec le ministère de la Culture, la DPMA coordonne puis dresse un bilan annuel de la participation des sites du ministère aux manifestations culturelles nationales telles que la « Nuit européenne des musées » (13 500 visiteurs au sein des onze musées Défense inscrits à l'événement lors de la dernière édition) ou les « Journées européennes du patrimoine » (120 000 visiteurs dans 87 sites du ministère en 2019).

La DPMA participe, à Paris et en régions, aux saisons culturelles d'envergure nationale et aux grands festivals : salon « Livre Paris » (mars), Marché international du film documentaire de La Rochelle « Sunny Side of the Doc » (juin), « Rendez-vous de l'Histoire » de Blois (octobre), « Festival international du film d'Histoire » de Pessac (novembre) - durant lequel est programmé une journée Défense -, salon « Histoire de Lire » de Versailles (décembre) et, pour la première fois en 2019, festival de la bande dessinée de Saint Malo, « Quai des bulles ». Ces participations, remarquées, ancrent le ministère comme un acteur culturel incontournable dans les territoires.

Le soutien accordé à la recherche en histoire

Chargée de la cohérence de la recherche historique au sein du ministère des armées, la DPMA assure le secrétariat permanent de deux instances : le comité directeur de la recherche historique de la défense (CDRHD), présidé par la secrétaire générale pour l'administration, et le conseil scientifique de la recherche historique de la défense (CSRHD), présidé par un professeur émérite des universités (le professeur Robert Franck).

Le soutien à la recherche en histoire se manifeste par la désignation chaque année du prix d'histoire militaire (pour la meilleure thèse et le meilleur mémoire de master 2) et l'attribution de dix allocations de recherche à des étudiants inscrits en 3e cycle universitaire. En lien avec l'Université, la mise en place de contrats doctoraux est en cours pour la rentrée universitaire 2020. Ce dispositif permettra de mieux suivre les potentiels pouvant prétendre aux chaires d'histoire militaire.

Afin de préserver un patrimoine fragile et d'en assurer la diffusion au plus grand nombre, la DPMA conçoit et coordonne la politique de numérisation patrimoniale et de mise en ligne des archives et collections du ministère. Depuis 2018, les projets de numérisation de documents conservés dans les bibliothèques, les services d'archives et les musées du ministère des armées intègrent un plan pluriannuel de numérisation qui s'articule autour de quatre axes : conflits et opérations, présence française dans le monde, parcours individuels, matériel et équipement. Ces documents numérisés enrichissent progressivement les rubriques du site internet « Mémoire des hommes ».

En 2019, l'importante campagne pluriannuelle de numérisation et de mise en ligne des archives a notamment porté sur : les annuaires du personnel de la Marine de 1766 à 1963 (113 000 vues), les registres matricules de 1689 à 1793 (360 000 vues) et la mise à disposition du public d'archives historiques sur « Mémoire des hommes » a concerné 2460 registres de contrôles de troupes d'Ancien Régime (1683 à 1793), ce qui correspond à 361 880 vues numériques.

Les archives

La politique ministérielle des archives comporte des missions régaliennes, comme le traitement des demandes de dérogation aux délais de communication des archives. Une augmentation très sensible des demandes est observée (522 en 2017, 562 en 2018 et 780 en 2019), manifestant l'intérêt croissant des citoyens pour les archives, en particulier pour les dossiers individuels de militaires.

La DPMA poursuit une politique active de revendication des archives publiques qui se trouvent en mains privées. En particulier, au cours des prochaines années, la DPMA, en lien avec la DAJ, restera vigilante dans l'affaire « Aristophil » : à la suite d'une liquidation judiciaire, des dizaines de milliers de documents sont mis en vente par des commissaires-priseurs, parmi lesquels plusieurs milliers sont en cours de revendication par le ministère.

Un enjeu pour l'avenir : l'archivage numérique

L'un des enjeux identifiés pour les prochaines années consiste à déployer une stratégie d'archivage numérique ministérielle. Cet enjeu s'articule autour des actions suivantes : mettre en place une gouvernance ministérielle de l'archivage électronique (groupes utilisateurs, réseaux, services clients) ; développer l'archivage électronique et une stratégie de l'information pérenne en s'appuyant sur le projet interministériel VITAM ; aider à la mise en place de la maintenance et de l'amélioration continue de VITAM ; développer le SI d'archivage du SHD (Archipel). Pour mener à bien l'ensemble de ces chantiers, le ministère doit parvenir à assurer une transition dont les impacts les plus tangibles concernent les ressources humaines et financières.

Les 17 services d'archives intermédiaires du ministère des armées, qui conservent environ 150 km linéaires d'archives, font l'objet d'un suivi accru. Cette action combine la révision des textes

réglementaires, le contrôle scientifique et technique sur place, la formation et la professionnalisation des personnels aux bonnes pratiques archivistiques, la signature des visas d'élimination, conjointement avec la révision des délais de conservation nécessaires, et la vérification du taux d'amiante présent dans l'air des magasins de conservation, pour préserver la santé des agents. Enfin, elle vise à accélérer le versement au SHD des fonds d'archives anciens encore présents dans ces services.

La modernisation des systèmes d'information de recensement des biens culturels

La DPMA a lancé « Archange », programme ministériel de suivi scientifique et de gestion logistique des biens culturels mobiliers. Ce système d'information (SI) a vocation à les recenser (peintures, armes anciennes, collections techniques...), que ces derniers soient conservés dans les musées du ministère ou dans les emprises militaires, qu'ils soient protégés par le code du patrimoine ou par le code général de la propriété des personnes publiques.

Dans le cadre du projet ministériel « CLADE » (coopération pour l'accès à la documentation électronique), projet à fort enjeu ministériel lancé à l'initiative de la direction générale de l'armement et de la DPMA, les bibliothèques et les unités documentaires du ministère font l'objet d'un plan de modernisation de leurs systèmes informatiques. L'effort actuel porte sur la qualité des services en ligne et leur interopérabilité, via un portail documentaire unique. De vastes opérations de catalogage et de saisies rétroactives de catalogues existants ont été menées ces dernières années pour une meilleure connaissance des collections et une meilleure visibilité du grand public : entre 2018 et 2020, 35 000 ouvrages seront catalogués dans les bibliothèques des écoles militaires de Draguignan et du service de santé des armées.

Les musées nationaux

Les trois musées dotés du statut d'établissement public, placés sous la tutelle de la DPMA, sont porteurs de projets de rénovation ambitieux.

Le Musée national de la marine connaît une profonde transformation du site de Chaillot : il est prévu d'en faire « le grand lieu de la mer et des marins » à Paris. Ce projet fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec le ministère de la culture.

La rénovation du Palais de Chaillot

En 2018 et 2019, le musée a mené un vaste chantier des collections en vue de transférer l'ensemble des objets entreposés sur le site de Chaillot vers le Centre de conservation et de recherche à Dugny ou des sites en province.

Le 1^{er} juillet 2019, le personnel du musée a quitté le palais de Chaillot ; il rejoint le site retenu à la Défense, tandis que les agents du service des collections ont rejoint et conserveront définitivement pour lieu d'affectation le centre de restauration des collections à Dugny. Ce même mois, le muséographe du musée (agence Casson-Mann) a été choisi.

La fin de l'année 2019 marque une étape importante dans le processus de rénovation : en septembre, le musée national de la Marine a dévoilé sa future muséographie ainsi que sa nouvelle identité visuelle. Les travaux architecturaux ont commencé dès le mois d'octobre au palais de Chaillot.

Les travaux se poursuivront jusqu'à l'automne 2022, date de la réouverture du musée.

L'année 2019 a été marquée par la signature par la ministre des armées du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée de l'Air et de l'Espace, le 17 juin.

Le contrat d'objectifs et de performance du musée de l'air et de l'espace

Construit sur la base de la programmation budgétaire du Chantier 15 Patrimoine culturel de défense, le COP décline l'ambition du ministère des armées en fixant quatre orientations majeures : 1/ renforcement de l'attractivité ; 2/ valorisation du patrimoine et des collections, dans le cadre du projet scientifique et culturel ; 3/ affermissement du nouveau modèle économique en vue d'assurer la soutenabilité de son développement sur la base d'une refonte de la grille tarifaire, de l'optimisation du plafond d'emplois (du fait d'un nombre élevé de départs à la retraite) et de l'approfondissement de la mutualisation ; 4/ renforcement de son insertion territoriale dans le contexte du « Grand Paris », marqué par la construction, au Bourget, d'une station de métro (L17) à l'horizon 2024 et l'accueil, à Dugny, du village média lors des Jeux olympiques.

En décembre 2019, la réouverture de la Grande Galerie du musée de l'Air et de l'Espace a marqué l'achèvement de la rénovation de l'aérogare historique du Bourget, bijou d'architecture art déco et fait suite à la réouverture, en février, de l'espace ludo-éducatif « Planète Pilote ».

Comme pour le musée de l'Air et de l'Espace, l'année 2019 constitue une année stratégique pour le Musée de l'armée, dont le contrat d'objectifs et de performance (COP) pour les années 2020-2024 a été signé par la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées au le 12 juin 2019. Ce document prépare l'extension du musée, prévue à partir de 2025. Elle permettra l'intégration dans le parcours permanent d'un espace dédié aux thématiques de la colonisation et de la décolonisation ainsi que d'un autre relatif à la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale.

Dès les années 2020 et 2021 et afin d'exploiter les synergies liées aux Jeux olympiques 2024, seront menés des chantiers en faveur de la conservation des collections (ainsi la création ou la rénovation de réserves et la mise en place de dispositifs de traitement de l'air pour les collections permanentes) et de la valorisation (création côté nord de l'Hôtel des Invalides d'une salle d'exposition temporaire plus accessible et d'un nouvel espace d'accueil du public) ; la création d'un espace dédié à l'actualité militaire la plus contemporaine est également programmée.

Service historique de la Défense

Le service historique de la défense (SHD)

Rattaché au directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives, le Service historique de la Défense (SHD) est un service à compétence nationale chargé de mettre en œuvre la politique ministérielle d'archives déterminée par la DPMA. Il est responsable de la collecte, de la conservation et de la communication des fonds d'archives du domaine de la Défense, sur supports papier et électronique.

Cette fonction archives est complétée par d'autres missions: le SHD gère une riche bibliothèque patrimoniale en histoire militaire ; il est également l'opérateur de référence de la fonction « histoire » du ministère et de la « symbolique » du ministère des armées.

Le SHD est réparti sur dix emprises métropolitaines : Vincennes, Pau, Châtelleraut, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Le Blanc et Caen.

Les actions du SHD s'inscrivent dans le cadre du chantier ministériel de transformation relatif au patrimoine culturel de défense et dans son projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) signé le 17 juillet 2019. La convergence de ces deux documents permet de définir les enjeux et les perspectives du SHD pour les cinq prochaines années.

La fonction « archives »

Collecter

Le SHD est chargé de la collecte des archives (documents papier, données bureautiques, données et métadonnées issues des systèmes d'information) du secrétariat général de la Défense et de la sécurité de la Défense (SGDSN), des cabinets des ministres, du Secrétariat général pour l'administration, de la Direction générale de l'armement, de l'ensemble des états-majors, de la Gendarmerie nationale pour ses fonctions de défense, et de tous les organismes et établissements publics rattachés à ces grandes chaînes de commandement. En conséquence, la majorité des archives conservées par le SHD sont des archives publiques dont la collecte, la gestion et l'accès sont régis par le Code du patrimoine (articles L.213-1 et suivants).

En 2019, 2,9 km linéaires d'archives publiques papier, 150 Go d'archives publiques électroniques, 30,1 mètres linéaires d'archives privées (214 nouveaux fonds) ont été collectés.

Classer

Le traitement des archives (opérations de tri, de classement et de description des fonds d'archives) nécessite un personnel spécialisé et formé. Les instruments de recherche (inventaires, bases de données, catalogues...) sont les clefs d'accès aux fonds d'archives, mis à disposition du public dans les salles de lecture du SHD ou sur son site internet.

En 2019, 3,5 km linéaires d'archives ont fait l'objet d'élimination après tri. Un important travail de réalisation d'un guide des archives sur la guerre d'Algérie a été mené ; ces éléments seront une composante d'un guide interministériel.

Conserver

L'attention a été portée sur la restauration des 1 000 tiroirs composant le « Mur des cartes » : près de 100 000 cartes qui couvrent la période du 17e au 20e siècle ont été dépoussiérées et répertoriées.

Communiquer

En 2019 la politique d'ouverture conduite depuis plusieurs années a porté ses fruits et la fréquentation des salles de lecture a augmenté ; plus de 107 872 documents ont été communiqués (archives et livres), et 18 500 lecteurs ont fréquenté le SHD. Le site de Vincennes a également accueilli la commission d'étude sur le Rwanda.

Le Service historique de la Défense est également chargé, en s'appuyant sur les archives qu'il conserve, de missions connexes, comme la qualification des unités combattantes et les réponses aux usagers, par exemple pour la transmission des états de service aux anciens militaires souhaitant faire valoir leurs droits à la retraite.

En 2019, trois expositions se sont tenues à Vincennes : « Le service national », « L'affiche militaire » et « Gloire et deuil ». Une attention particulière a été portée, pour chacune, à la constitution d'un livret d'exposition et d'un livret pédagogique. Ces expositions ont rencontré un véritable succès avec 30 000 visiteurs sur l'année.

Le site internet du SHD a fait l'objet d'une refonte complète. Il permet désormais au SHD d'offrir de nouveaux services aux internautes (accès à de plus nombreux instruments de recherche : près de 800 inventaires décrivant et indexant plus de 130 000 notices, réservation en ligne de documents, inscriptions, commandes de copies de documents...). Lors des six premières semaines d'ouverture, en 2019, plus de 15 000 visiteurs, 5 500 démarches en ligne, près de 2 000 comptes personnels ont été créés.

L'activité du réseau du SHD

Au **Centre des archives des personnels militaires** (CAPM) de Pau, 41,5 km linéaires d'archives ont été déménagés ou redéployés ; près de 160 000 réponses aux demandes de recherche administrative ont été élaborées. Les modifications réglementaires relatives aux bonifications pour campagne double (loi du 23 décembre 2016) et l'extension de l'attribution de la carte du combattant pour la guerre d'Algérie à la période 1962-1964 (arrêté du 12 décembre 2018) ont conduit à une très forte augmentation des demandes de particuliers souhaitant obtenir des justificatifs. Ainsi, le CAPM de Pau traite actuellement 700 courriers par jour.

Le **Centre des archives de l'armement et des personnels civils** (CAAPC) basé à Châtelleraut a collecté plus d'1,1 km d'archives et organisé un colloque pour le centenaire de la manufacture d'armes de Châtelleraut.

Le site de **Rochefort** a développé de nouveaux partenariats avec les armées, la ville et le musée national de la Marine et présenté plusieurs expositions, dont une dédiée à la Marseillaise.

Le site de **Lorient** a travaillé à la numérisation des fonds qu'il conserve et engagé des partenariats.

Le site de **Toulon** poursuit son active politique de collecte tout en engageant des actions de valorisation, telle la conférence-exposition sur le « Foch ».

Le site de **Cherbourg** a poursuivi son activité soutenue de traitement et de collecte des fonds d'archives.

Le site de **Brest** a notamment réalisé trois expositions intitulées : « Résistance et dissuasion », « Atlas des expéditions scientifiques » et « 250^e anniversaire de l'académie royale de marine ».

La bibliothèque du SHD

Le département de la bibliothèque a travaillé, en lien avec la DPMA, la DGA et l'ensemble des acteurs concernés sur le projet CLADE. Il a également procédé au déménagement de collections sur le site de Vincennes et a conçu l'exposition « La Gloire et le deuil ».

Sa contribution à l'ouvrage 100 Trésors des bibliothèques militaires coordonné par la DPMA a été remarquée.

Le département histoire et symbolique

En 2019, le département histoire et symbolique a organisé ou co-organisé 17 colloques et journées d'étude ; dispensé de nombreuses heures de cours et organisé d'un cycle mensuel de conférences données au château de Vincennes.

En 2019

la Direction des patrimoines de la mémoire et des archives a :

- ➔ piloté et animé une année mémorielle exceptionnelle
- ➔ affirmé et précisé la politique immobilière
- ➔ élaboré et déployé des stratégies ambitieuses.

Retrouvez la DPMA sur SGA Connect.